

Commune de
Crégy-les-Meaux

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°1/2
1:4 000

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
CORRECTIONS ENVISAGÉES EN
REPONSE AUX AVIS DES PPA

**DOCUMENT
PROVISOIRE**

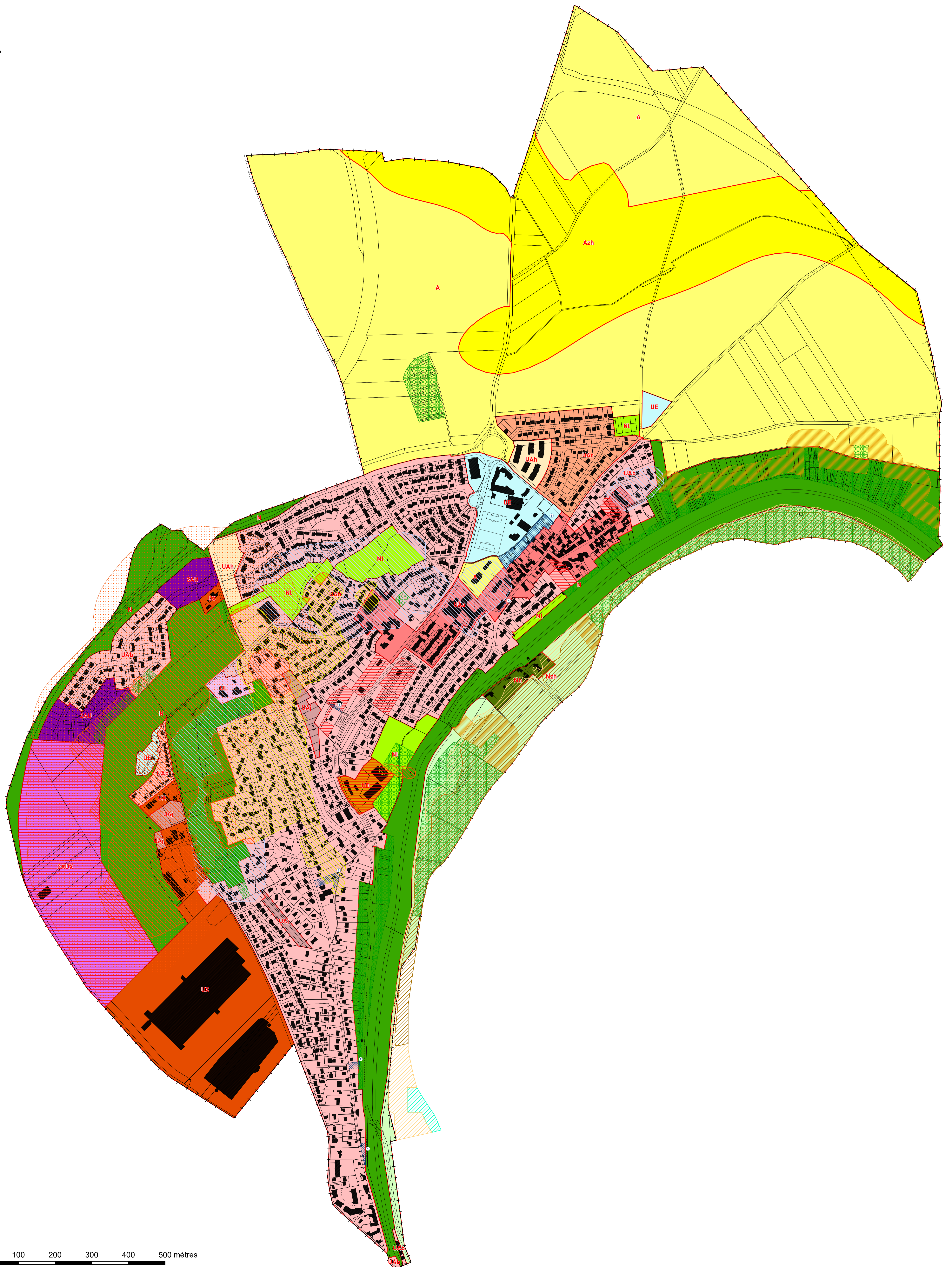
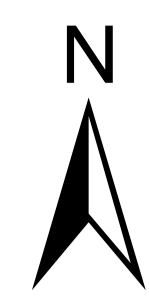


Légende

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Lisière forestière inconstructible (50 m de profondeur)
- Périmètre identifié au titre du R151-31,2° du CU
- Zone bleue du PPRGT
- Zone jaune du PPRGT
- Zone rouge du PPRGT
- Zone bleu foncé du PPRI
- Zone jaune foncé du PPRI
- Zone marron du PPRI

- UAa : Bourg ancien et collectifs
- UAb : Secteur urbain pavillonnaire en extension réalisé dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble
- UAc : Secteur urbain en développement "Les Closeaux"
- UAh : Secteur urbain d'entrée de ville
- UAj : Secteur urbain de jardins
- UD : Zone urbaine à vocation économique vouée à changer de destination vers du résidentiel
- UE : Zone urbaine destinée à recevoir des équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- UL : Zone urbaine destinée à recevoir des équipements de loisirs
- UX : Zone urbaine à vocation économique
- 2AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat (long terme)
- 2AUX : Zone à urbaniser à vocation économique (long terme)
- A : Zone agricole
- Azh : Secteur agricole de zone humide
- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel d'habitat isolé
- Ni : Secteur naturel de loisirs
- Nzh : Secteur naturel de zone humide

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	506 m ²	Aménagement d'un parking	Commune
ER n°2	525 m ²	Aménagement d'un parking	Commune
ER n°3	1 450 m ²	Création d'un équipement scolaire avec accès à l'école du Blamont	Commune
ER n°4	90 m ²	Aménagement de stationnements le long de la voirie	Commune
ER n°5	229 m ²	Création de voirie	Commune
ER n°6	5 106 m ²	Aménagement d'un parking	Commune



0 100 200 300 400 500 mètres